

Assemblée Générale du 23 avril 2012

Questions écrites posées au Conseil d'administration de GDF SUEZ

* *
*

Pour mémoire, les questions écrites, pour être recevables, doivent être en relation avec l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires. Elles doivent également être adressées au Président-Directeur Général et envoyées au siège social de la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la disposition des documents à la consultation (le 4 avril) et au plus tard 4 jours ouvrés avant l'assemblée (le 17 avril). Elles doivent, enfin, être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte des actions.

7 questions écrites posées par 4 actionnaires ont été reçues. Ces questions ne sont pas parvenues à la société dans les formes requises par la réglementation. Ces questions écrites ne sont pas, dans ces conditions, recevables en tant que questions écrites au sens de la Loi. A titre exceptionnel, il y est répondu mais en soulignant clairement que ces réponses n'avaient pas juridiquement le caractère de « réponse aux questions écrites ». Une réponse est prévue à chaque question posée, quand bien même certaines questions trouveront-elles réponse dans les exposés de l'Assemblée Générale.

Le texte de ces questions est résumé sans en dénaturer le sens dès lors qu'il n'est pas utile de les reprendre in extenso pour leur bonne compréhension.

L'article L. 225-108 alinéa 4 du Code de commerce permet au Conseil d'administration de répondre aux questions écrites des actionnaires sans qu'elles soient reprises en Assemblée générale dès lors qu'elles figurent sur le site internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

* *
* *

Une question a été posée par Mme Gabrielle PRUNET, Président du Conseil de Surveillance du FCPE LINK France.

Cette question porte sur le versement du dividende.

Réponse apportée :

Concernant la capacité distributive de GDF SUEZ SA, il convient de noter que celle-ci n'intègre pas de remontée de dividendes de la part de certaines de nos filiales, le Groupe décidant au cas par cas du moment adéquat pour procéder à ces distributions. Le résultat social de l'exercice 2011 n'est ainsi pas représentatif de la capacité distributive potentielle récurrente

de GDF SUEZ SA. A cet égard, il est plus adapté d'utiliser le résultat consolidé comme point de comparaison, bénéfice consolidé qui est supérieur au montant des dividendes distribués.

Par ailleurs, les capacités d'investissements et de R&D sont maintenues, malgré le contexte économique de crise en Europe.

Enfin, GDF SUEZ a une politique de versement de dividendes conforme à celle de son secteur des « utilities », étant rappelé que le Groupe offrira la possibilité d'un paiement en action du solde du dividende relatif à l'exercice 2011 et de tout acompte sur dividende 2012 qui viendrait à être distribué.

Trois questions ont été posées par M. Antoine AUGE, Président de l'Association des Actionnaires salariés et anciens salariés du groupe GDF SUEZ (AG2S).

La première question porte sur le futur « mix énergétique » du Groupe.

Réponse apportée :

Les politiques publiques en matière d'énergie font face à une série de défis : répondre à une demande en croissance, en particulier dans les pays émergents ; concilier les objectifs de sécurité d'approvisionnement, de compétitivité et de protection de l'environnement ; répondre à la diversité des usages de l'énergie...

Dans les pays où il intervient, le Groupe GDF SUEZ apporte un mix de solutions énergétiques diversifié, compétitif, flexible, faisant une large part aux économies d'énergies et aux sources d'énergies peu ou pas carbonées. Ce positionnement, unique parmi les *utilities*, permet à GDF SUEZ de répondre aux priorités définies en termes de mix énergétique et de s'adapter aux évolutions décidées en matière de politique énergétique.

Pour satisfaire à l'évolution des attentes sociétales et environnementales, GDF SUEZ déploie de nouveaux produits et procédés de production. Ils apportent à la fois des solutions durables à la société en général et de nouvelles opportunités commerciales à l'entreprise elle-même.

La deuxième question porte sur le développement du Groupe en Asie/Océanie.

Réponse apportée :

L'accélération du développement dans les pays à forte croissance est une des trois priorités stratégiques de GDF SUEZ ; l'Asie-Océanie, comme l'Amérique Latine et le Moyen-Orient, s'inscrit dans cet axe stratégique.

Le Groupe bénéficie déjà d'une présence solidement établie dans la région Asie Océanie, dans le secteur de la production d'électricité avec des positions fortes en Thaïlande, en Indonésie, en Australie et à Singapour (13,5 GW de capacités installées en Asie-Océanie¹), dans le secteur du GNL où le Groupe a obtenu des succès commerciaux significatifs en Corée et en Malaisie, dans les réseaux de chaleur où le Groupe lance ses premiers projets en Chine et enfin

¹ A 100%, au 31/12/2011.

dans l'environnement, où le Groupe, implanté de longue date, apporte des services de gestion de l'eau et des déchets à 14 millions de personnes et est fortement présent en Australie.

GDF SUEZ a ainsi défini des objectifs de croissance ambitieux dans cette région :

- augmentation des positions dans la production d'électricité ;
- poursuite du développement GNL avec l'appui de l'exploration-production ;
- consolidation des positions et développement dans les services à l'environnement..

L'accord conclu avec le fonds souverain chinois CIC qui prévoit des investissements en partenariat, une coopération financière et un parrainage commercial s'inscrit notamment dans cette stratégie de développement en Asie.

En Asie, comme dans toutes les zones où il intervient, GDF SUEZ se développe dans un strict respect de ses critères de limitation des risques (en particulier par l'exercice d'une excellence opérationnelle, une optimisation des financements, le partage des risques avec des partenaires, l'acceptabilité locale des projets) et de rentabilité de ses investissements.

La troisième question porte sur le renforcement des synergies et la gestion des risques en Europe.

Réponse apportée :

GDF SUEZ a défini comme priorité stratégique - aux côtés de l'accélération du développement dans le monde émergent et du renforcement des positions des branches à forte récurrence - l'intégration, l'optimisation et le recentrage de ses activités en Europe.

La création de la Branche Energie Europe à compter du 1^{er} janvier 2012 concourt notamment à cette priorité, à travers une organisation adaptée à la dimension européenne des marchés du Groupe, dans un contexte :

- d'intégration croissante à l'échelle européenne des marchés de l'électricité et du gaz : intégration physique avec l'augmentation des interconnexions entre pays, intégration économique avec l'ouverture des marchés de l'énergie mais aussi intégration réglementaire ;
- de poursuite de la convergence entre gaz et électricité, le gaz jouant un rôle croissant dans la production d'électricité, qui appelle à un rapprochement entre les activités d'approvisionnement et de ventes de gaz et les autres activités dérégulées de l'énergie.

En Europe, le Groupe a choisi de consolider ses positions dans un nombre limité de pays sur lesquels il dispose de positions lui permettant de mieux résister à un contexte économique et réglementaire difficile à court terme. Il concentrera ses développements, dans le modèle de marché européen actuel, vers des activités présentant une récurrence de revenu, dans les énergies renouvelables, plutôt que dans des secteurs exposés au risque de marché.

GDF SUEZ participe à la lutte contre la précarité énergétique qui fait partie intégrante de son métier de fournisseur d'énergie, de sa responsabilité sociale et de sa mission de service public. En Europe, GDF SUEZ vient en aide aux clients démunis à travers des actions préventives (information et sensibilisation, actions d'amélioration de l'habitat) et/ou curatives (par exemple tarifs sociaux), notamment en France, en Hongrie, en Roumanie ou encore en Italie.

Une question a été posée par M. G. GERARDIN, Président de l'Association Nationale des Actionnaire de France (ANAF).

Cette question porte sur la structure de l'actionnariat de GDF SUEZ.

Réponse apportée :

La proportion du capital détenu par les actionnaires individuels, à fin 2011, était estimée à environ 10%, la part des institutionnels français à 10,2% et celle des institutionnels étrangers à 30,1%. L'actionnariat salarié représentait 2,9%. La rotation du flottant en 2011 est estimée à 104%.

Deux questions ont été posées par M. J.-L. LEFRANC, Président de l'Association Agents et Citoyens Actionnaires d'EDF et GDF (ACA-EDF GDF).

La première question porte sur la stratégie du Groupe.

Réponse apportée :

La stratégie du Groupe, validée par le Conseil d'Administration lors de la fusion entre Suez et Gaz de France et confirmée à deux reprises depuis, définit les priorités stratégiques du Groupe qui sont :

- L'accélération du développement dans le monde émergent ;
- L'intégration, l'optimisation et le recentrage en Europe ;
- Le renforcement des positions des branches à forte récurrence.

Le Groupe a mis en œuvre cette stratégie avec dynamisme depuis 2010, à travers notamment l'acquisition d'International Power, le partenariat avec le fonds souverain chinois CIC ou ses succès commerciaux significatifs dans le GNL en Asie, qui sont autant de vecteurs de l'accélération de son développement dans le monde émergent ; à travers la création de la Branche Energie Europe au 1^{er} janvier 2012 qui permettra d'accompagner sa stratégie européenne et d'adapter son organisation à la dimension de ses marchés pour y créer le plus de valeur ; à travers des opérations structurantes pour ses branches à forte récurrence – i.e. les branches infrastructures, services et environnement – telles que l'acquisition d'AGBAR, l'acquisition de stockages de gaz en Allemagne ou les projets de réseaux de chaleur.

L'acquisition de la participation des minoritaires d'International Power permet de prendre le plein contrôle d'une plate-forme unique de développement dans les pays à forte croissance, dans lesquels GDF SUEZ souhaite à l'avenir augmenter significativement ses investissements. A l'issue de l'opération, le Groupe révisera ses objectifs en portant la part de l'enveloppe totale des investissements de développement dédiés aux pays à forte croissance à 40 %-50 % à moyen terme (contre 30 % actuellement), permettant ainsi d'atteindre plus rapidement l'objectif de 90 GW installés hors d'Europe d'ici 2016.

Cette stratégie, menée depuis 15 ans avec le souci de l'équilibre et de la manœuvrabilité, a fait de GDF Suez la première entreprise mondiale du secteur des Utilities, des métiers de l'énergie et de l'environnement, et en fait aujourd'hui l'énergéticien de référence sur les marchés émergents, de loin le premier électricien européen par la puissance installée hors d'Europe.

La deuxième question porte sur la présentation des comptes et les tarifs gaziers.

Réponse apportée :

GDF Suez établit ses comptes consolidés dans le cadre du référentiel des normes comptables IFRS. Parmi celles-ci, la question de l'information sectorielle est traitée par la norme IFRS8. GDF SUEZ se conforme en tous points aux exigences de ce texte, qui ne requiert en aucune façon la publication systématique du résultat de chacune des activités du Groupe, pays par pays.

La formule de calcul du tarif réglementé du gaz est publique : elle est établie conformément à la loi, validée par la CRE dans une délibération publique et fait l'objet d'une publication par arrêté. En outre, GDF SUEZ dans un souci de transparence publie la formule sur son site internet. Les informations confidentielles telles que les formules des contrats d'approvisionnement du Groupe sont contrôlées par la CRE.

Depuis la fusion entre Gaz de France et Suez mi-2008, les tarifs réglementés pour un client particulier chauffage ont augmenté de 14%, alors que sur la même période le Brent a augmenté de 26%. Le gaz naturel reste néanmoins l'énergie la plus compétitive pour la production de chaleur, devant le fioul ou l'électricité. Les tarifs sociaux, soutenus par GDF Suez, permettent de réduire l'impact de ces hausses sur les ménages les plus démunis.

Les contrats long terme assurent la sécurité d'approvisionnement de la France. Ils ont permis la fourniture de gaz aux consommateurs français sans aucune discontinuité depuis plus de 30 ans, et ce malgré des périodes de forte tension sur les marchés du gaz.

Les prix de ces contrats long terme, signés avec les principaux producteurs pour une période de 15 à 20 ans, varient selon trois termes :

- Le cours des produits pétroliers, (Brent, fioul lourd, fioul domestique),
- La parité de l'euro/dollar, car les contrats sont négociés en dollar,
- Le prix du gaz naturel sur les marchés à court terme à hauteur d'environ 26 % en moyenne depuis janvier 2012.

La formule de calcul du prix du gaz reflète l'ensemble des coûts de ces contrats de long terme. Elle est revue annuellement afin de prendre en compte les éventuelles renégociations de GDF SUEZ avec ses fournisseurs, après audit de la CRE. C'est ce qui s'est passé en décembre 2011 où une nouvelle formule intégrant 25,9% de gaz marché a été mise en place. La CRE a émis un avis positif dans sa délibération du 20 décembre 2011, après avoir constaté que la formule « donnait une approximation correcte des coûts d'approvisionnement de GDF SUEZ ».

La prise en compte des prix de marché court terme du gaz dans la formule permet de faire bénéficier aux consommateurs français du prix conjoncturellement bas du gaz sur ces marchés. Cependant une industrie du temps long telle que celle du gaz ne saurait se développer de façon sécurisée sur la seule base d'un marché court terme, étant rappelé que les places de marché sont un lieu de commerce mais non de production du gaz.